

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 septembre 2023

OBJET : Décision modificative n°1 du budget annexe assainissement

L'An deux mille vingt trois
Le vingt-six septembre,
Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la salle polyvalente Gaston Panouillé sur la commune de Fanjeaux,
Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 20 septembre 2023

Secrétaire de séance : Jérôme DARFEUILLE

Présents : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Thierry CADENAT, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Jean-François IMBERT, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Éric MISSE, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Loïc ALBERT, Bruno BERTRAND, Bernard BREIL, Régis BRUTY, Régis CALMON, Pierre CAZAL, Muriel DENUC GUICHET, Jean-Henry FARNE, Claudie FAUCON MEJEAN, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Maryse LALA-LAFFONT, Christian LUCATO, Hélène MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU.

Avant donné pouvoir : Marie-Hélène BOYER à Anne-Marie MAZIERES, André CATHALA à Jérôme DARFEUILLE, Serge CAZENAVE à André VIOLA, Sarah DANJOU à Jacques DANJOU, Christian OURLIAC à Francis ANDRIEU.

Le Président expose aux membres du conseil qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires sur le compte 61523 au chapitre 011, à hauteur de +43 000 € pour des dépenses supplémentaires de traitement des boues. Par ailleurs, il convient de procéder à l'inscription de +7 000 € de crédits sur le compte 6742 au chapitre 67 pour régulariser un changement d'imputation de l'opération Sénégal (investissement vers fonctionnement), de prévoir +650 € au compte 6817 au chapitre 68 pour provision de créances irrécouvrables. Enfin, le compte 706129 chapitre 014 doit également être abondé de +557 € pour un reversement complémentaire à l'agence de l'eau.

Il est également proposé d'inscrire + 5000 € de recettes supplémentaires en fonctionnement au compte 70611 chapitre 70 afin de comptabiliser le reversement du dispositif 1% par le délégataire.

Les virements à la section d'investissement et de la section d'exploitation
46 207 €.

Les dépenses d'investissement au chapitre 21 nature 21 532 sont réduites en conséquence de -7 000,00 € (réinscrits en fonctionnement) et de -41 007 € soit une réduction totale de -48 007 €.

Les dépenses d'investissement sont abondées de 1 800 € au compte 2111 chapitre 21 afin de permettre l'acquisition d'un terrain pour la STEP de Ribouisse et les frais qui pourraient en découler.

Au vu de ce qui précède, la décision modificative ci-après est présentée :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 61523 /AC	43 000,00		
D F 014 706129 /CENNE MONESTIES	557,00		
D F 023 023 (ordre)		46 207,00	
D F 67 6742	7 000,00		
D F 68 6817	650,00		
D I 21 2111 OPNI	1 800,00		
D I 21 21532 OPNI		48 007,00	
R F 70 70611	5 000,00		
R I 021 021 OPFI (ordre)		46 207,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	1 800,00	51 207,00
	Réductions	48 007,00	46 207,00
Recettes :	Ouvertures		5 000,00
	Réductions	46 207,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	48 007,00
Solde Réductions	48 007,00
Ouv. - Réd.	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget assainissement 2023

- **VOTE** une provision de 650 € au compte 6817 est proposée au vote qui fera l'objet d'un mandat. L'opération est semi budgétaire.

-**DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout acte en conséquence

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20230926-D202309_7-DE

Le Président



André VIOLA

Le secrétaire de séance



Jérôme DARFEUILLE

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 6/10/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 9/10/2023.

Le Président



André VIOLA

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20230926-D202309_7-DE